



Comité Technique Académique du 20/12/18
Déclaration préalable de la FSU

A l'occasion de ce CTA, la FSU rappelle sa totale opposition à la réforme du lycée, et en demande le retrait, car elle consacre une logique de baisse de l'investissement éducatif, notamment par le biais de l'éclatement du groupe-classe et la mise en place d'un tronc commun permettant la récupération de moyens au détriment des conditions d'enseignement, accroît les inégalités entre élèves et établissements, et renvoie à la responsabilité personnelle des élèves et des familles de cursus de formation jugés incomplets qui bloqueront l'accès à certaines formations du supérieur.

Compte tenu du degré d'impréparation de notre ministère, du refus de la profession, ainsi que des lycéens, il est urgent que la mise en œuvre de la réforme soit immédiatement arrêtée : les moyens, les structures, les programmes, rien n'est prêt, ni correctement anticipé ! Et ce projet suscite globalement le rejet, comme en témoignent les votes aux CSE, sur la réforme elle-même comme sur les programmes.

Alors que vient de rouvrir la plate-forme Parcoursup, dont nous dénonçons les errements mais surtout la logique depuis un an, la FSU rappelle que les réformes du lycée, du baccalauréat et des procédures d'orientation vers le supérieur, forment un tout cohérent, qui fait fi des besoins et des attentes des élèves, de leurs familles, et dénature les missions des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du Second Degré, en en faisant les rouages de mécanismes sélectifs qui renforçant les déterminismes sociaux et géographiques. Ce n'est pas ni l'esprit de leur métier.

Sur le projet de Carte académique des Enseignements de Spécialité pour la classe de Première, seul point à l'ordre du jour de ce CTA, et qui constitue la première étape concrète de la mise en place de la réforme du lycée général, nous tenons à dénoncer les faux-semblants que masquent les documents présentés :

- La carte présentée tient compte de la volonté affichée par le Ministre d'offrir dans tous les lycées publics de l'académie d'un socle de 7 enseignements de Spécialité (Humanités, littérature et philosophie ; Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; Sciences économiques et sociales ; Mathématiques ; Physique-Chimie ; Sciences de la Vie de la Terre ; Langues, littératures et culture étrangère Anglais), mais elle entérine les demandes d'ouverture de ces Spécialités et de Spécialités complémentaires sans examen de leur viabilité au regard des moyens dévolus à l'académie, et donc aux établissements. En ce sens, elle renvoie aux équipes des établissements la responsabilité de devoir ajuster localement la carte d'ici la rentrée, et de justifier ces ajustements auprès des élèves et de leurs parents. Il s'agit donc essentiellement d'une opération de communication à destination de ces derniers, doublée d'un renvoi de responsabilité à des personnels qui ne sont pas maîtres des moyens attribués, que nous ne pouvons cautionner. Nous dénonçons l'impréparation et le manque de visibilité des effets à court, moyen et long terme de cette réforme que nous relevons à tous les niveaux de notre ministère, sur les moyens et le cœur des enseignements que constituent les programmes,
- La carte présentée ne donne aucune indication sur le nombre de groupes de Spécialités pouvant être ouverts au sein de chaque établissement, ni les options susceptibles d'y être proposées, et dont nous avons bien notées qu'elles ne seront proposées que si des reliquats de financement le permettent. Elle ne fixe que les autorisations d'ouverture, sans préjudice de la réalisation effective de l'ouverture de ces

Spécialités.

- La carte fait apparaître quelques mutualisations d'ores et déjà identifiées entre certains établissements, mais n'exclut nullement le risque d'en voir de nouvelles apparaître en cours d'affinement de la préparation rentrée, d'ici le mois de juillet. Celles-ci pourraient s'avérer nécessaires au vu des moyens alloués hier en CTM à notre académie (+37 ETP affichés, mais correspondant à un financement dont nous ne connaissons par la nature en terme d'heure postes et d'heures supplémentaires, ce qui nous conduit à supposer une baisse du nombre de postes), et au vu des effectifs. Dans ces conditions, nous craignons que nos collègues ne doivent s'employer à convaincre des familles à accepter des solutions de substitution pour permettre de respecter les affichages de la carte. Ces mutualisations sont un problème pour les élèves, mais également pour nos collègues, parce qu'elles impacteront la construction des emplois du temps, et donc les conditions de travail des professeurs.
- La carte propose l'ouverture dans un bon nombre d'établissements de la Spécialité Numérique et Sciences Informatiques, sans que nous ayons la certitude du volontariat des collègues pour en assurer l'enseignement, alors qu'ils devront déjà assurer l'enseignement de tronc commun de Seconde Sciences numériques et Technologies, la charge d'enseignement pouvant les conduire à assurer pour largement plus de la moitié de leur service une discipline qui n'est pas celle de leur concours de recrutement. Nous rappelons notre revendication d'un recrutement de professeurs spécialisés dans le sujet, sur la base d'une agrégation d'informatique, pour assurer cet enseignement.
- Malgré des évolutions positives depuis la tenue du groupe de travail préparatoire à ce CTA, la carte fait encore apparaître l'absence, dans certains bassins, d'un enseignement de Langues, littératures et culture étrangère en Espagnol ou Allemand, ou dans 5 départements sur 8 d'un enseignement de Langues, littératures et culture étrangère Italien. C'est une rupture inacceptable d'égalité entre les élèves de notre académie.
- La carte fait apparaître des situations où l'offre de l'enseignement privé sous contrat est indispensable pour offrir une possibilité de suivi de certains enseignement de spécialité dans un bassin.

La manière dont cette réforme a été préparée manque de transparence : dans trop d'établissement, l'opacité a été la règle sur les demandes des chefs d'établissement et les réponses rectores n'ont jamais été partagées – ou que très rarement... Nous exigeons et exigerons donc une communication sur l'état réel des situations dans les établissements à l'occasion des CTA de mars et de juin.